DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Délibération n°2023.01.007.B

Convention 2022-2024 avec la Chambre régionale pour l'Economie Sociale et Solidaire : versement du solde de la subvention 2022

LE DIX NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 janvier 2023
Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **28**
Nombre de présents: **23**
Nombre de pouvoirs: **1**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :
Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :
Michel ANDRIEUX à François NEBOUT**,**

Excusé(s):
Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230119-2023_01_7B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2023
Publication : 23/01/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023	**DÉLIBÉRATION N° 2023.01.007.B**
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Rapporteur : Madame MOUFFLET

CONVENTION 2022-2024 AVEC LA CHAMBRE REGIONALE POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2022

GrandAngoulême définit comme prioritaires le développement économique et la création d'emplois au travers du chapitre 3 de son projet d'agglomération : GrandAngoulême vers 2030 : Un territoire qui crée des emplois. La feuille de route relative au développement économique, à l'économie sociale et solidaire (ESS), à l'emploi et au commerce a été adoptée lors du conseil communautaire du 10 mars 2022.

La feuille de route ESS se compose de 3 enjeux principaux :

- Enjeu 1 : stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement
- Enjeu 2 : mieux faire connaitre l'ESS
- Enjeu 3 : accompagner les transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire.

Dans ce contexte, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle Aquitaine pour les années 2022 à 2024. Cette association accompagne GrandAngoulême dans la déclinaison opérationnelle de la feuille de route. Les objectifs et le budget associés sont fixés annuellement.

Pour l'année 2022, un montant de 8 000 € a déjà été versé à la CRESS.

Le bilan provisoire des actions réalisées en 2022 permet le versement du solde de la subvention d'un montant de 2 000 €, pour atteindre les 10 000 € prévus au budget prévisionnel et dans la convention.

Evènements pilotés et/ou animés par la CRESS en 2022 :

- RICLESS (Réunion d'information et de communication locale sur l'ESS) : 3
- ESSPRESSO (Rendez-vous d'affaire engagé) : 2
- Définition ESS pour GrandAngoulême : concertation interne
- Structuration chaine d'accompagnement aux projets ESS : 6 réunions et déploiement d'une plateforme (GARA)
- Réunion territoriale : 1
- Visite apprenante à Niort

PORTEUR	PROJET	MONTANT
CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) Nouvelle Aquitaine	Accompagnement au plan de soutien ESSC de GrandAngoulême	2 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230119-2023_01_7B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2023
Publication : 23/01/2023

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER le solde de la subvention à la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), soit 2 000 €, dans le cadre de la feuille de route Economie Sociale et Solidaire,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents se rapportant à ces projets.

Pour : 24 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230119-2023_01_7B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2023
Publication : 23/01/2023